

## Logiciel FlexCarto – Société ARKANLIS

Oct. 2025

### Article 1 – Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs de la société ARKANLIS SAS, éditrice du logiciel FlexCarto (ci-après le « Fournisseur »), et de son client (ci-après le « Client »), dans le cadre de l'utilisation dudit logiciel, proposé en deux configurations:

- Mode SaaS (Software as a Service): logiciel hébergé, maintenu et exploité par ARKANLIS.
- Mode On-premise : logiciel installé et exploité sur l'infrastructure du Client, sous sa responsabilité exclusive.

Le Client reconnaît avoir reçu toutes informations utiles quant aux caractéristiques du logiciel, ses limitations, son mode opératoire et ses conditions d'utilisation. En conséquence, le Client déclare que le Service est en adéquation avec ses besoins et qu'il dispose des compétences et moyens nécessaires à son utilisation.

ARKANLIS se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Les versions mises à jour sont publiées sur le site internet et notifiées au Client par tout moyen approprié.

### Article 2 – Définitions

- « **Contrat** »: ensemble formé par le bon de commande, les présentes CGU, la documentation associée et toute annexe convenue entre les parties.
- « **Logiciel** »: le logiciel FlexCarto et toutes ses mises à jour, évolutions et nouvelles versions.
- « **Service** »: l'accès et l'utilisation du Logiciel en mode SaaS ou On-premise, assorti des prestations convenues (support, maintenance, mises à jour).
- « **Client** »: la personne morale signataire du bon de commande.
- « **Données** »: toutes informations, y compris les données à caractère personnel, saisies, transmises ou traitées par le Client via le Logiciel, lesquelles demeurent la propriété exclusive du Client.
- « **Utilisateur** »: toute personne physique autorisée par le Client à accéder au Service.

## Article 3 – Acceptation et opposabilité

Toute utilisation du Logiciel emporte l'acceptation sans réserve des présentes CGU. Le Contrat est réputé conclu dès la signature du bon de commande par le Client ou son représentant légalement habilité.

Les présentes CGU prévalent sur tout autre document contractuel ou conditions générales d'achat émanant du Client, sauf accord exprès et écrit de ARKANLIS.

## Article 4 – Objet

Le Fournisseur concède au Client un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable du Logiciel, dans le strict cadre de son activité professionnelle et pour la durée du Contrat.

## Article 5 – Accès au Service et hébergement

### 5.1 Mode SaaS

En configuration SaaS:

- Le Logiciel est hébergé en France, sur des infrastructures sécurisées opérées par un prestataire agréé.
- ARKANLIS assure la disponibilité du Service, sa maintenance corrective et évolutive, ainsi que la sauvegarde des Données, conformément aux conditions prévues au Contrat.

### 5.2 Mode On-premise

En configuration On-premise:

- Le Client est seul responsable de l'installation, de l'hébergement, du stockage, de la sauvegarde et de la sécurité de ses Données.
- Le Client met à disposition, à ses frais, l'ensemble du matériel, serveurs, réseaux et logiciels nécessaires au fonctionnement du Logiciel.
- ARKANLIS ne saurait être tenu responsable de toute indisponibilité, perte ou altération des Données résultant d'une défaillance des infrastructures du Client.

## Article 6 – Données et conformité réglementaire

Les Données traitées via le Logiciel demeurent en toute hypothèse la propriété exclusive du Client. En mode SaaS, ARKANLIS agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD et ne traite les Données que pour le compte et sur instruction du Client. En mode On-premise, le Client assume seul la qualité de responsable de traitement et garantit ARKANLIS contre tout recours lié au traitement de ses Données.

Chaque partie s'engage à respecter les dispositions applicables du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679).

## Article 7 – Durée et résiliation

Le Contrat est conclu pour la durée stipulée au bon de commande et se renouvelle tacitement par périodes successives d'un an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec préavis de trois mois.

En cas de résiliation ou d'expiration du Contrat:

- En mode SaaS, ARKANLIS supprimera l'ensemble des Données du Client hébergées sur ses serveurs dans un délai de 30 jours suivant la restitution ou l'export demandé par le Client.
- En mode On-premise, aucune suppression n'est réalisée par ARKANLIS, les Données restant intégralement sous la responsabilité du Client.

## Article 8 – Propriété intellectuelle

Le Logiciel et sa documentation sont et demeurent la propriété exclusive de ARKANLIS. Le Client reconnaît expressément que le présent Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle, mais uniquement la concession d'un droit d'utilisation limité.

Le Client s'interdit notamment, sauf accord écrit préalable :

- de reproduire, modifier, adapter ou traduire le Logiciel,
- de procéder à toute ingénierie inverse, décompilation ou désassemblage,
- de céder, louer, prêter ou mettre le Logiciel à disposition de tiers,
- de développer un produit concurrent à partir du Logiciel.

## Article 9 – Maintenance et support

En mode SaaS, la maintenance corrective et évolutive est incluse dans l'abonnement.  
En mode On-premise, la maintenance est optionnelle et fait l'objet d'un contrat distinct.  
Le support technique est fourni selon les modalités prévues au bon de commande.

## Article 10 – Responsabilités

Responsabilité du Client : Le Client est responsable de l'utilisation du Logiciel, de la protection de ses Données, de la sécurisation de ses accès et, en mode On-premise, de ses infrastructures.

Responsabilité du Fournisseur : ARKANLIS est tenu à une obligation de moyens et ne saurait être responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de données, atteinte à l'image, etc.).

En toute hypothèse, la responsabilité de ARKANLIS est plafonnée aux montants effectivement perçus au titre du Contrat au cours des douze (12) derniers mois précédant le fait générateur.

## Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de manquement imputable à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment en cas de catastrophe naturelle, grève, panne réseau généralisée ou cyberattaque d'ampleur exceptionnelle.

## Article 12 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations désignées comme telles, pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de cinq (5) ans après sa cessation.

## **Article 13 – Références commerciales**

Sauf refus exprès, ARKANLIS pourra citer le nom et le logo du Client dans ses supports commerciaux en tant que référence.

## **Article 14 – Loi applicable et juridiction**

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur exécution ou interprétation sera soumis au tribunal compétent du siège social de ARKANLIS, après tentative de résolution amiable.